

Situation au Soudan du Sud

2015/2905(RSP) - 12/10/2015

Le Conseil a adopté une série de conclusions sur la situation au Soudan du Sud.

Accord de Paix : se félicitant de la signature de l'accord de paix au Soudan du Sud qui offre à ce pays déchiré par la guerre **une occasion unique de s'orienter vers un avenir** caractérisé par la stabilité et une action gouvernementale responsable dans l'intérêt de ses citoyens, le Conseil demande sa mise en œuvre rapide, exhaustive, effective et inclusive, en y associant l'ensemble de la société, y compris les femmes en tant qu'agents de changement importants.

L'UE invite en particulier toutes les parties à **respecter le cessez-le-feu** et à s'abstenir de toute action contraire à la lettre et à l'esprit de l'accord. Elle salue les efforts des acteurs internationaux et régionaux, en particulier de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de l'Union africaine (UA), qui ont joué un rôle décisif dans l'obtention de cet accord. L'UE salue également la décision de l'UA de publier les rapports de la commission d'enquête en cours sur les exactions commises dans ce pays et de prendre les mesures nécessaires pour mettre en place **la Cour hybride du Soudan du Sud**, ainsi que l'appel lancé le 26 septembre 2015 par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA en faveur de la mise en œuvre de l'accord.

Situation humanitaire : le Conseil déplore la désastreuse situation humanitaire dans le pays. Il rappelle que:

- quelque deux millions deux cent mille personnes ont été déplacées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays,
- plus de quatre millions et demi de personnes ont connu une grave insécurité alimentaire au cours des quatre derniers mois,
- la reprise des combats, si elle se prolonge, accroîtrait les risques de famine dans les zones les plus touchées.

Dans ce contexte, **aucun retard dans l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence ne peut être toléré**. L'UE demande donc instamment à toutes les parties de garantir un accès immédiat, entier et inconditionnel à des fins humanitaires.

Droits de l'homme : le Conseil évoque également les violations des droits de l'homme auxquelles ce pays a été confronté (notamment envers les femmes et les enfants). Il appelle dès lors les autorités de ce pays à respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international.

Accord de Cotonou : le Conseil rappelle que l'UE est prête à renforcer son soutien, en étroite coordination avec la communauté internationale, pour appuyer la mise en œuvre de l'accord, et appelle le Soudan du Sud à ratifier l'accord de partenariat de Cotonou. Il indique enfin qu'il est prêt à travailler avec le gouvernement d'union nationale de transition pour établir les institutions de transition et mettre en place des politiques solides, essentielles à la reconstruction du pays, en particulier pour assurer une gestion responsable, transparente et équitable des vastes ressources du Soudan du Sud.